

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20240607-lmc137804-BF-1-1

Date de télétransmission : 20 juin 2024

Date de réception : 20 juin 2024

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 7 JUIN 2024

DELIBERATION N° 2

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu les articles L.3312-5, L.3312-6 et R.3312-8 à R3312-10 dudit code ;

Vu le rapport de son président présentant le compte administratif du Département pour l'exercice 2023 qui permet de constater le niveau d'exécution du budget voté par l'assemblée départementale, d'arrêter les résultats de l'exercice, d'affecter le résultat et d'examiner l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations, et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide :

1°) d'arrêter le compte administratif pour l'exercice 2023, dont le document est joint en annexe, tel que détaillé ci-après :

	DEPENSES			RECETTES		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total	Réelles et mixtes	Ordre	Total
INVESTISSEMENT	386 176 103,94	17 340 889,99	403 516 993,93	307 323 080,54	96 537 890,22	403 860 970,76
FONCTIONNEMENT	1 282 011 781,45	86 891 901,32	1 368 903 682,77	1 513 686 559,53	7 694 901,09	1 521 381 460,62
TOTAL	1 668 187 885,39	104 232 791,31	1 772 420 676,70	1 821 009 640,07	104 232 791,31	1 925 242 431,38

2°) de prendre acte des résultats de clôture :

Au titre de l'exercice 2023, les résultats sont les suivants :

Solde de la section d'investissement 2023 :	343 976,83€
Résultat d'investissement reporté 2022 :	- 168 744 935,54 €
Solde cumulé d'investissement	-168 400 958,71 €

Solde de la section fonctionnement 2023 :	152 477 777,85 €
Résultat de fonctionnement reporté 2022 :	40 369 232,56 €
Solde cumulé de fonctionnement	192 847 010,41€

3°) de prendre acte que :

- le résultat consolidé du budget principal en fonctionnement 2023 s'élevant à 192 847 010,41 € est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 168 400 958,71 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde restant s'élève à 24 446 051,70 € et sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002 ;
- les résultats correspondants seront intégrés dans les comptes de la collectivité lors de la décision modificative de 2024 ;

4°) de prendre acte des abstentions de Mmes GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OUAKNINE, RAMOS-MAZZUCCO et MM. CARLIN, CLARES, CONSTANT, MARTIN, PANCIATICI, SEGURA et SOUSSI.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

**Note de présentation brève et synthétique
retracant les informations financières essentielles
du compte administratif 2023 du Département des Alpes-Maritimes
en application des articles L. 2313-1 et L. 3313-1
du code général des collectivités territoriales**

BUDGET PRINCIPAL :

Le compte administratif 2023 du budget principal s'établit comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total	Réelles et mixtes	Ordre	Total
INVESTISSEMENT	386 176 103,94	17 340 889,99	403 516 993,93	307 323 080,54	96 537 890,22	403 860 970,76
FONCTIONNEMENT	1 282 011 781,45	86 891 901,3	1 368 903 682,77	1 513 686 559,53	7 694 901,09	1 521 381 460,62
TOTAL	1 668 187 885,39	104 232 791,31	1 772 420 676,70	1 821 009 640,07	104 232 791,31	1 925 242 431,38

I. Dépenses

La flambée inflationniste entamée fin 2021 s'est avérée plus longue et plus forte que prévue. En 2022 l'inflation de l'indice des prix à la consommation atteint encore 5,2 % en France métropolitaine, soit une progression historique depuis les années 1980. Un reflux de l'inflation est observé depuis le troisième trimestre 2023, la hausse des prix s'établissant à 4,9 % en moyenne sur l'année 2023.

En France le taux de croissance, qui s'était contracté de -7,9 % en 2020 avec la crise sanitaire avant de rebondir de +6,8 % en 2021, repart à la baisse en 2022 à 2,6 % pour s'établir à 0,9 % en 2023.

Dans un contexte géopolitique et monétaire très instable, le Département des Alpes-Maritimes a subi un repli net des produits de DMTO, avec une charge plus importante de ses dépenses de fonctionnement liée aux mesures de revalorisation imposées par l'Etat.

Présentation des dépenses par mission :

	Fonctionnement en M€	Investissement en M€	Total Général
Action Sociale	604,2	12,5	616,7
Fonctionnement de l'administration départementale	411,3	115,6	526,9
Développement des Infrastructures	10,1	68,6	78,7
Aménagement et développement du territoire	133,5	97,9	231,4
Actions éducatives sportives et culturelles	61,8	33,5	95,4
Métropole	60,8	0,0	60,8
Reconstruction des vallées	0,3	58,1	58,4
TOTAL GENERAL	1 282,0	386,2	1 668,2

1. Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 282 M€ en 2023 contre 1 272,2 M€ en 2022.

En 2023, la masse salariale s'élève à 193,9 M€ au titre du programme « salaires », soit + 9,4 M€ par rapport à 2022. Comme en 2022, cette dernière a été fortement impactée par diverses mesures règlementaires ainsi que par une hausse de l'effectif rémunéré qui s'élève à 4 671 agents (+ 50 ETP par rapport aux effectifs au 31-12-2022). L'effectif en poste s'élève à 4 387 agents, hors ASSFAM, MDPH, soit une augmentation de 2,3%.

Les dépenses consacrées à l'action sociale sont en hausse de 21,1 M€ par rapport à 2022, principalement en raison des mesures nationales prises dans le cadre du Ségur de la santé mais surtout sur la politique d'aide à l'enfance et à la famille (+16,1 M€) avec une prise en charge accrue des MNA.

Le niveau record de DMTO en 2022 a entraîné une hausse de la participation du Département au fonds de péréquation. Le montant versé a atteint 130,8 M€ en 2023 contre 112,6 M€ en 2022.

2. Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement atteignent 386,2 M€. Hors dette elles s'élèvent à 293,4 M€ contre 297,7 M€ en 2022.

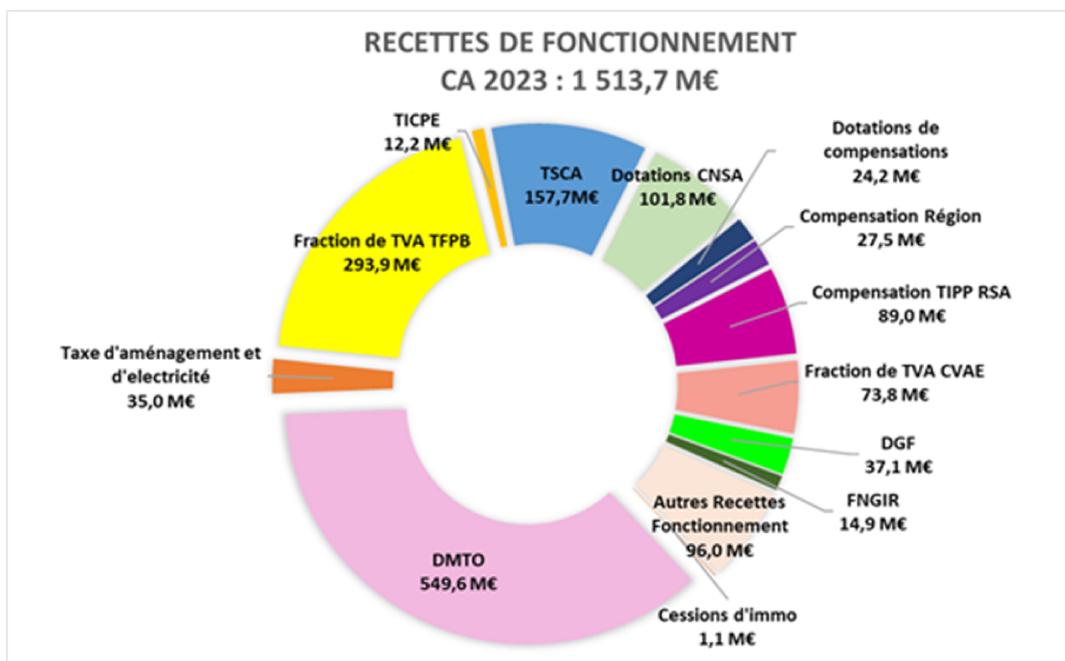
II. Recettes

En 2023 les recettes globales pour le Département s'élèvent à 1 652,3 M€ (hors reprise du résultat).

1. Recettes réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent à 1 513,7 M€ soit une baisse de 13,3 M€ par rapport à 2022.

Elles se répartissent comme suit :



Les principales recettes réelles du Département sont :

- **Impositions directes** : elles s'élèvent à 115 M€ contre 104 M€ en 2022.

Cette augmentation est due à la hausse de la CVAE qui est désormais une compensation de fraction de la TVA nationale, suite à la perte de la CVAE.

Elles se répartissent comme suit :

- Fraction de TVA en compensation de CVAE : 73,8 M€
 - Frais de gestion de la TFPB : 10,5 M€
 - IFRER : 3,2 M€
 - Attribution de compensation CVAE : 27,5 M€
- **Droits de mutation** : **550 M€**, soit une baisse de 140 M€ par rapport à 2022 (690 M€)
 - **Dotations et participations** : sur l'année 2023 elles représentent 189 M€ contre 136,4 M€ soit + 52,6 M€ par rapport à 2022, dont :
 - DGF : 37,1 M€
 - DCRTP : 15,7 M€
 - FNGIR : 14,9 M€
 - Fonds de mobilisation Départemental pour l'insertion (FMDI) : 2,7 M€
 - Fonds de compensation (FCTVA) : 0,9 M€
 - Compensations Etat perte fiscalité directe locale : 8,6 M€
 - Fonds Social Européen : 7,3 M€
 - Dotation CNSA : 101,8 M€

Les recettes provenant de la CNSA sont en hausse de 47,3 M€ en raison de la compensation des mesures gouvernementales issues de l'avenant 43.

Pour rappel, la DGF s'élevait à 130 M€ en 2013 et s'élève à moins de 38 M€ en 2023.

- **Autres impôts et taxes** : ils atteignent 587,7 M€ en 2023 et augmentent de 49,3 M€ par rapport à 2022. Ils comprennent :

- Taxe sur les conventions d'assurance : 157,6 M€
- TICPE : 12,2 M€
- Compensation TIPP / RSA : 89 M€
- Taxe d'aménagement : 22,6 M€
- Taxe sur l'électricité : 12,4 M€
- Fraction de TVA en compensation de la TFPB : 293,9 M€ (contre 288,7 M€ en 2022)

2. Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent 138,6 M€ en 2023, hors reprise du résultat.

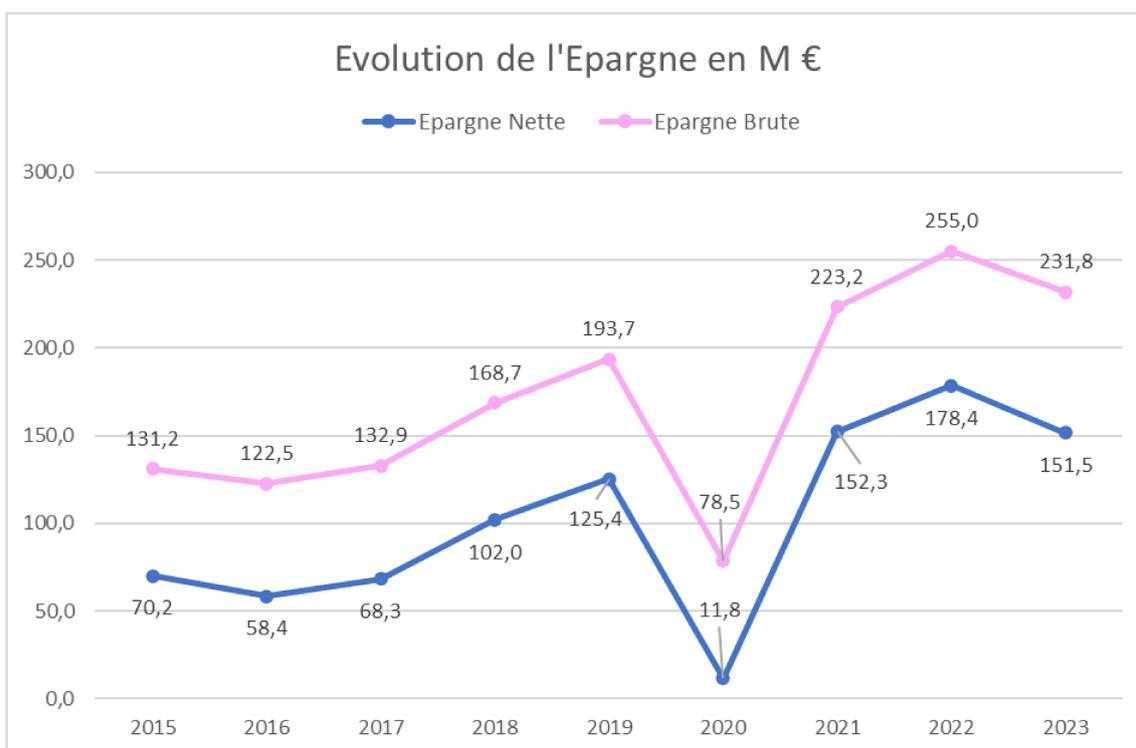
Le recours à l'emprunt s'élève à 60 M€ contre 70 M€ en 2022.

Un remboursement anticipé d'emprunt ayant été effectué à hauteur de 12,5 M€, le désendettement s'élève à 32,8 M€ en 2023. L'encours de la dette s'élève à 824,9 M€ au 31 décembre 2023.

Du 31/12/2021 au 31/12/2023, le Département a diminué son encours de dette de près de 48 M€.

En dehors de l'emprunt, les recettes d'investissement s'élèvent à 78,6 M€ (soit + 14 M€ par rapport à 2022) et sont constituées pour 27,1 M€ de subventions reçues au titre de la reconstruction des vallées ; pour 28,4 M€ du fonds de compensation de la TVA et pour 23,1 M€ de participations de tiers, tels l'État et la Région.

III. Épargne



L'épargne brute atteint 231,8 M€ et l'épargne nette 151,5 M€.

La capacité de désendettement du Département (rapport encours de dette/épargne brute) s'élève à seulement 3,56 ans fin 2023. Il faudrait ainsi au Département 3 ans et demi pour se désendetter entièrement s'il consacrait la totalité de son épargne au remboursement de sa dette.

IV. Affectation du résultat

Au titre de l'exercice 2023, les résultats sont les suivants :

Solde de la section d'investissement 2023 :	343 976,83€
Résultat d'investissement reporté 2022 :	- 168 744 935,54 €
Solde cumulé d'investissement	- 168 400 958,71 €
Solde de la section fonctionnement 2023 :	152 477 777,85 €
Résultat de fonctionnement reporté 2022 :	40 369 232,56 €
Solde cumulé de fonctionnement	192 847 010,41€

Le résultat consolidé du budget principal en fonctionnement 2023 s'élevant à **192 847 010,41 €** est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour **168 400 958,71 €** en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde restant s'élève à **24 446 051,70 €** et sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Les résultats correspondants seront intégrés dans les comptes de la collectivité lors de la décision modificative de 2024.

BUDGETS ANNEXES :**I. Laboratoire vétérinaire :**

		CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	DEPENSES	72 000,00	41 296,24
	RECETTES	13 276,28	13 276,28
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 763 800,00	1 622 403,10
	RECETTES	1 734 670,23	1 558 000,48

II. Parking Silo :

		CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	DEPENSES	448 553,95	0
	RECETTES		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	153 500,00	113 973,39
	RECETTES	213 500,00	142 272,74

III. Cinéma Jean-Paul Belmondo :

		CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	DEPENSES	177 856,52	71 426,71
	RECETTES		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	449 500,00	420 696,07
	RECETTES	589 500,00	303 615,64

IV. Régie des ports de Villefranche sur mer :

		CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 991 516,55	510 436,73
	RECETTES	587 601,22	587 601,22
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	2 795 038,58	2 606 567,51
	RECETTES	3 304 500,00	2 764 402,88